

# DOSSIER THÉMATIQUE

## LES PARCS NATIONAUX AUX ÉTATS-UNIS



Les Parcs Nationaux américains, au nombre de **63**, sont gérés par le National Park Service (NPS), une agence du Département de l'Intérieur des États-Unis. Les parcs nationaux sont établis par décision du Congrès des États-Unis.

**30 États disposent de parcs nationaux**, de même que les zones insulaires des Samoa américaines et des Iles Vierges des États-Unis.

**14 parcs nationaux américains** sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.



Les grands espaces publics américains vous offrent des possibilités de loisirs de classe mondiale. Offrez-vous une activité de plein air, plongez dans l'histoire, observez les animaux et quelques-unes des plus grandes merveilles du monde !

Qu'il s'agisse d'une descente en eau vive, d'une marche sur les traces des soldats de la guerre civile ou d'une promenade dans un véhicule tout terrain dans le désert aride, des expériences inoubliables attendent tous les visiteurs des terres récréatives fédérales et des parcs nationaux américains. Venez les découvrir par vous-mêmes!

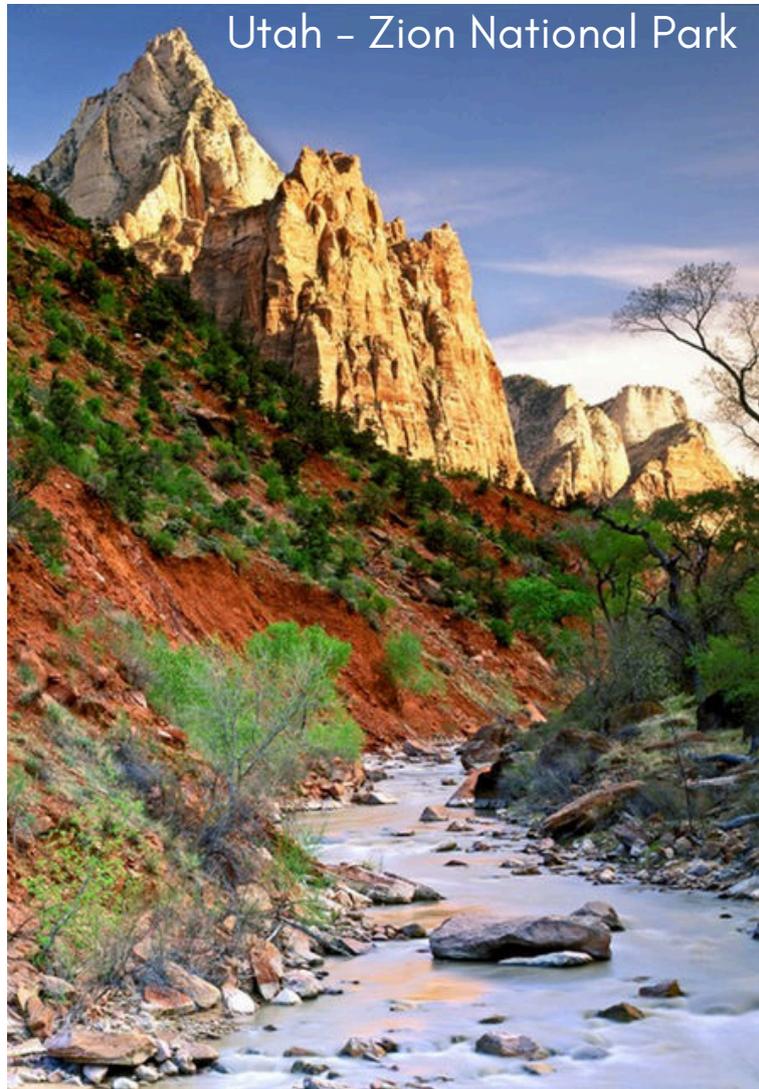
# **SITE OFFICIEL DES PARCS NATIONAUX:**

<https://www.nps.gov/index.htm>

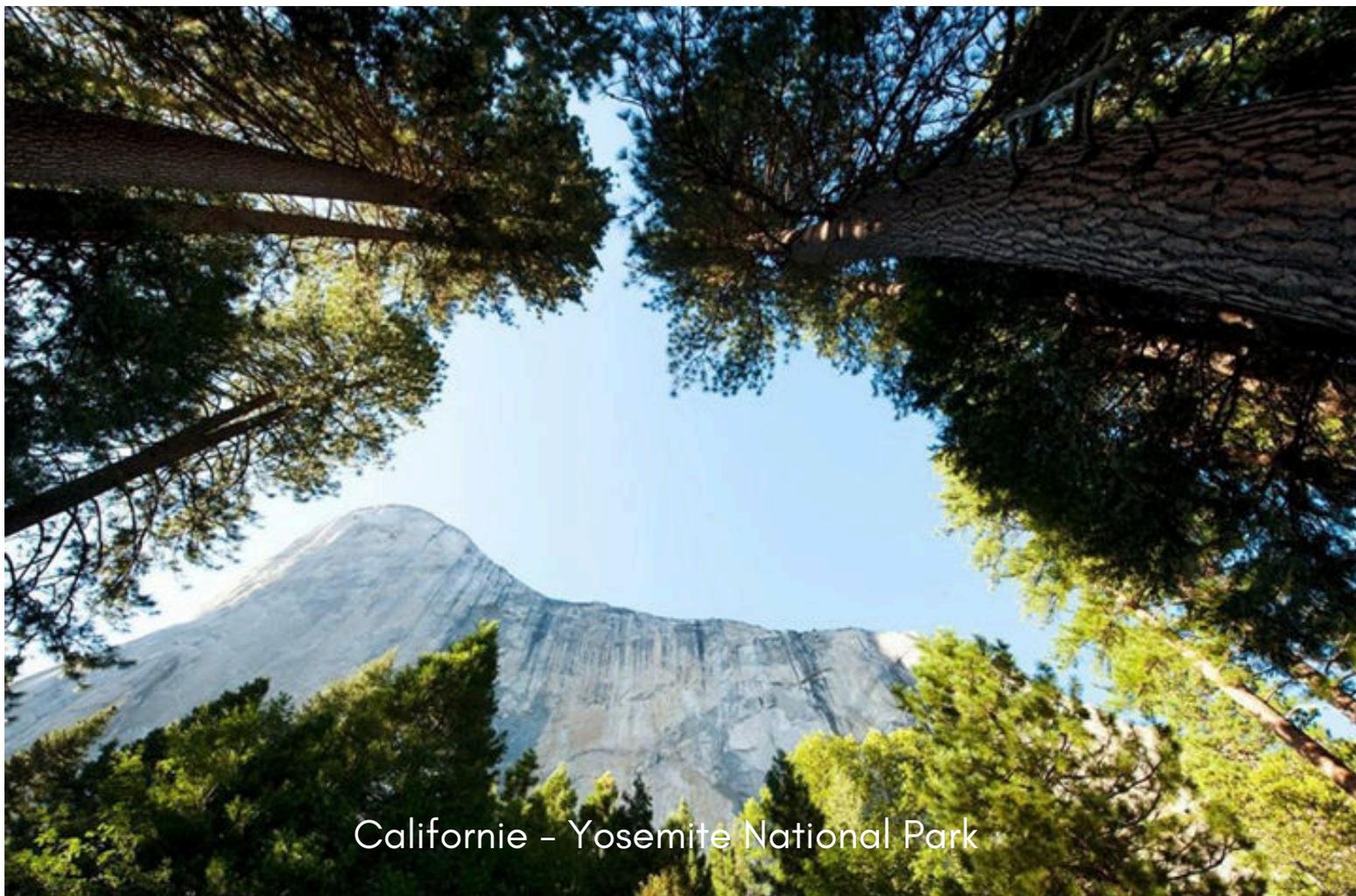




Maine – Acadia National Park



Utah – Zion National Park



California – Yosemite National Park

# COMMENT VISITER LES PARCS NATIONAUX ?

Pour accéder à un Parc National aux US, vous avez deux possibilités :

1

Vous achetez directement au guichet votre ticket pour le parc dans lequel vous êtes sur le point d'entrer. Les tarifs des parcs varient entre 25 et 36 USD par parc et par voiture, avec une validité de 07 jours.

2

Vous achetez le pass annuel qui se nomme **America the Beautiful** et coûte 80USD.



Le pass annuel **America the Beautiful** – the National Parks and Federal Recreational Lands Annual (La Belle Amérique – les parcs nationaux et les terres récréatives fédérales) est une manière simple et économique de découvrir les possibilités infinies que vous offrent les terres publiques des États-Unis d'Amérique.

Le pass donne accès à **plus de 2000 parcs nationaux** et forêts fédérales, mais aussi à des réserves faunistiques, des sites historiques, des champs de batailles et de nombreuses autres terres fédérales.

# ATTENTION

Certains parcs d'Etats, réserves indiennes et sites historiques ne sont pas inclus dans le Pass tels que Monument Valley, Alcatraz ou Antelope Canyon pour n'en citer que quelques-uns.

Vous trouverez [ici](#) la liste des Parcs Nationaux accessibles grâce au Pass.  
Lien direct:

<https://www.nps.gov/planyourvisit/pickup-pass-locations.htm?s=AK&t=Access%20Pass&p=1&v=0>



Le Pass couvre les frais d'entrée ou les frais de commodité standards, et il reste valable pour une année complète à partir du mois d'achat.

Toute personne accompagnant le titulaire du laissez-passer dans un véhicule de tourisme bénéficie également de l'offre. Si les frais sont perçus par personne, le laissez-passer permet à 4 adultes d'entrer gratuitement. A noter que les jeunes de moins de 16 ans peuvent toujours entrer gratuitement.



En **2025** certains parcs appliquent une réservation obligatoire à certaines périodes de l'année, entre autre Yosemite National Park, Arches National Park, Rocky Mountain National Park ou Glacier National Park

Plus d'informations sur le Pass America the Beautiful sur  
[www.recreation.gov/pass](http://www.recreation.gov/pass)



# QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

## **Le Pass est-il accepté dans tous les sites récréatifs fédéraux ?**

Quelques agences récréatives fédérales n'acceptent pas le Pass annuel (telles que les terres gérées par le U.S. Army Corps of Engineers). De plus, de nombreux sites récréatifs fédéraux sont déjà gratuits.

## **Y a-t-il une réduction pour les étudiants, les personnes âgées ou les handicapés ?**

Il n'y a pas de réduction pour les étudiants. D'autre part, vous devez être citoyen américain ou résident permanent pour pouvoir vous prévaloir des réductions réservées aux personnes âgées et à celles souffrant d'un handicap. Cependant, tout le monde peut acheter un Pass annuel.



## **Le Pass couvre-t-il les frais de camping ou toutes autres activités ?**

Non, un laissez-passer couvre uniquement les frais d'entrée ou de commodités standards. Le camping, l'utilisation d'un bateau, les visites ainsi que toutes autres activités engageant des frais sont à payer sur place. Aussi, certaines installations et activités sur les terres récréatives fédérales sont gérées par des concessionnaires privés qui peuvent ne pas accepter le Pass. Veuillez vérifier avec l'établissement pour plus d'informations.

**J'ai plus de 4 personnes dans ma voiture. De combien de Pass ai-je besoin ?**

Un Pass couvre toutes les personnes se trouvant dans le véhicule sur les sites qui perçoivent un paiement par véhicule.

**Nous sommes une famille qui voyage dans deux véhicules. Est-ce qu'un Pass couvre les deux véhicules ?**

Non, un pass couvre un seul véhicule. Pour 2 véhicules, il faut 2 pass.

**Combien de personnes peuvent signer un Pass annuel ?**

Deux personnes sans lien de parenté peuvent signer un Pass. L'un des deux signataires doit être présent pour l'utilisation d'un Pass.



### **Qu'en est-il pour les motards qui achètent un pass ?**

Un pass annuel offre l'accès à 2 motos si les 2 personnes qui ont signé le pass arrivent en même temps sur les 2 motos.

Le nombre de personnes sur chaque moto n'est pas important.

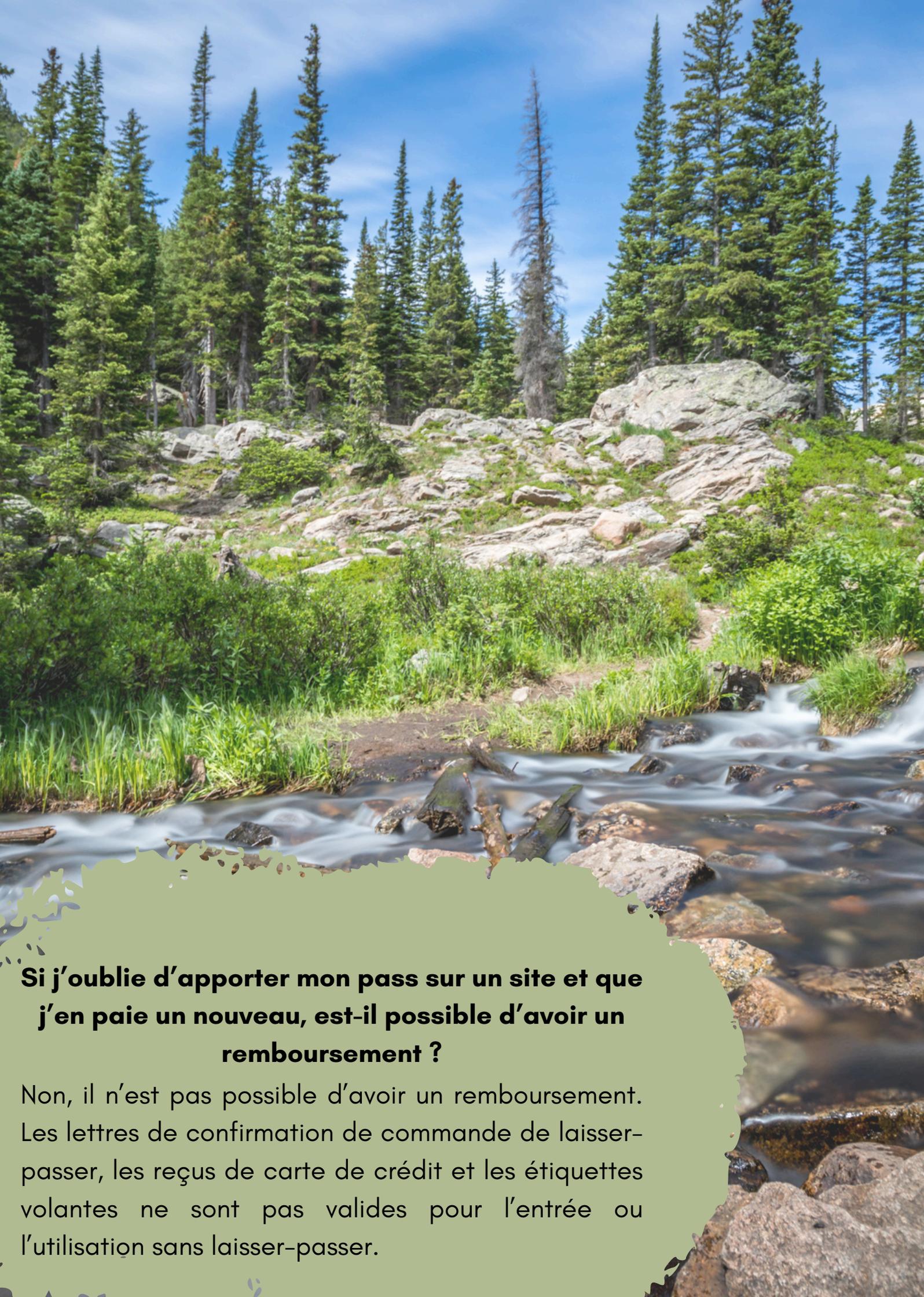
### **Est-ce que les pass volés ou perdus sont remplaçables ?**

Non. Vu les questions logistiques et de confidentialité, les pass ne peuvent pas être remplacés s'ils sont perdus ou volés. Un nouveau laisser-passer doit être acheté.



**Comment dois-je montrer mon pass dans les sites récréatifs fédéraux où il n'y a pas de personnel ?**

Vous pouvez le mettre soit au rétroviseur intérieur en utilisant une étiquette volante, soit sur le tableau de bord en s'assurant que la signature est bien visible. Si vous possédez un véhicule décapotable ou sans toit (Jeep, moto, etc.), vous pouvez obtenir un insigne que vous attacherez à votre véhicule afin qu'il serve de preuve de paiement sur les sites sans personnel.

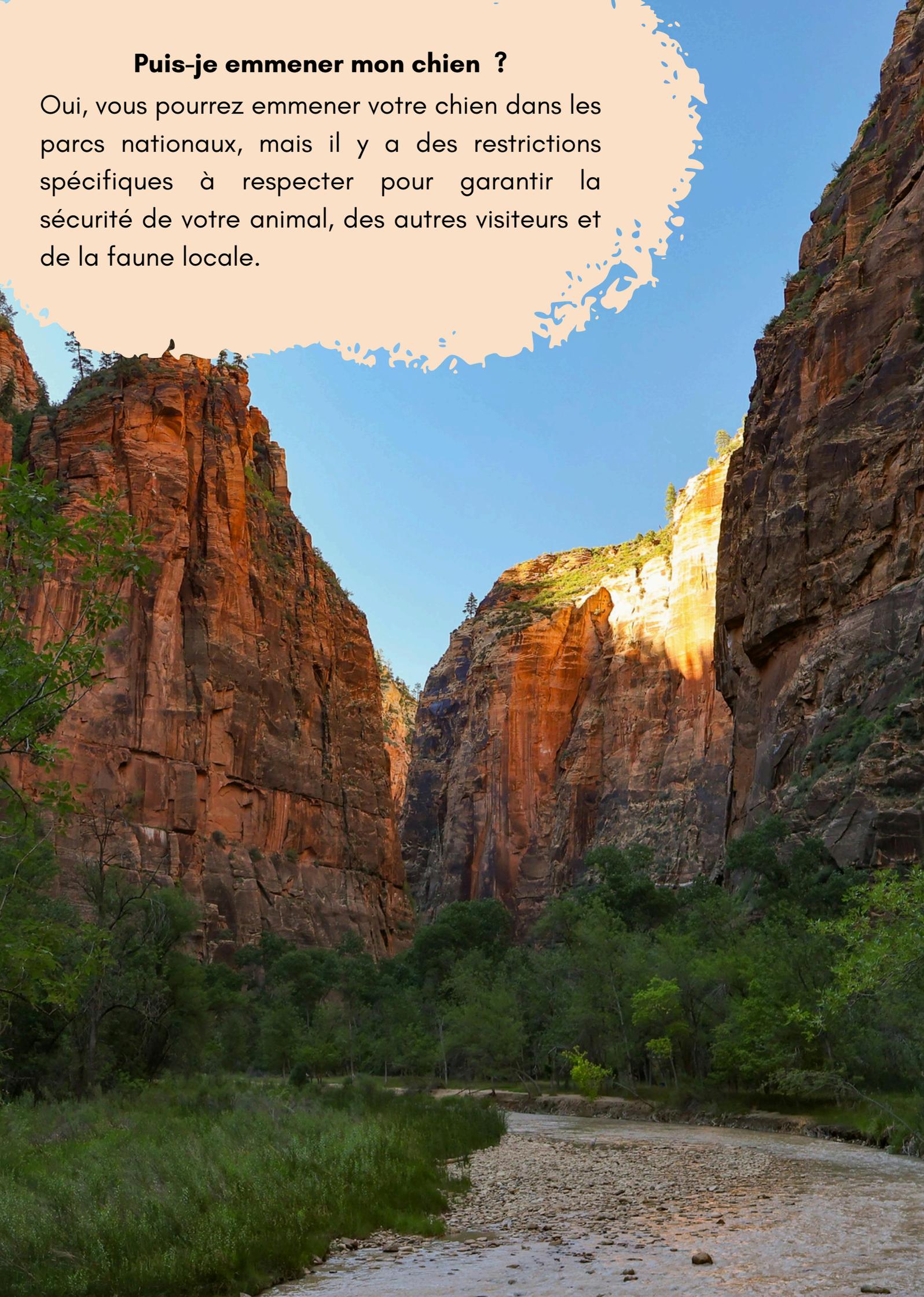


**Si j'oublie d'apporter mon pass sur un site et que j'en paie un nouveau, est-il possible d'avoir un remboursement ?**

Non, il n'est pas possible d'avoir un remboursement. Les lettres de confirmation de commande de laisser-passer, les reçus de carte de crédit et les étiquettes volantes ne sont pas valides pour l'entrée ou l'utilisation sans laisser-passer.

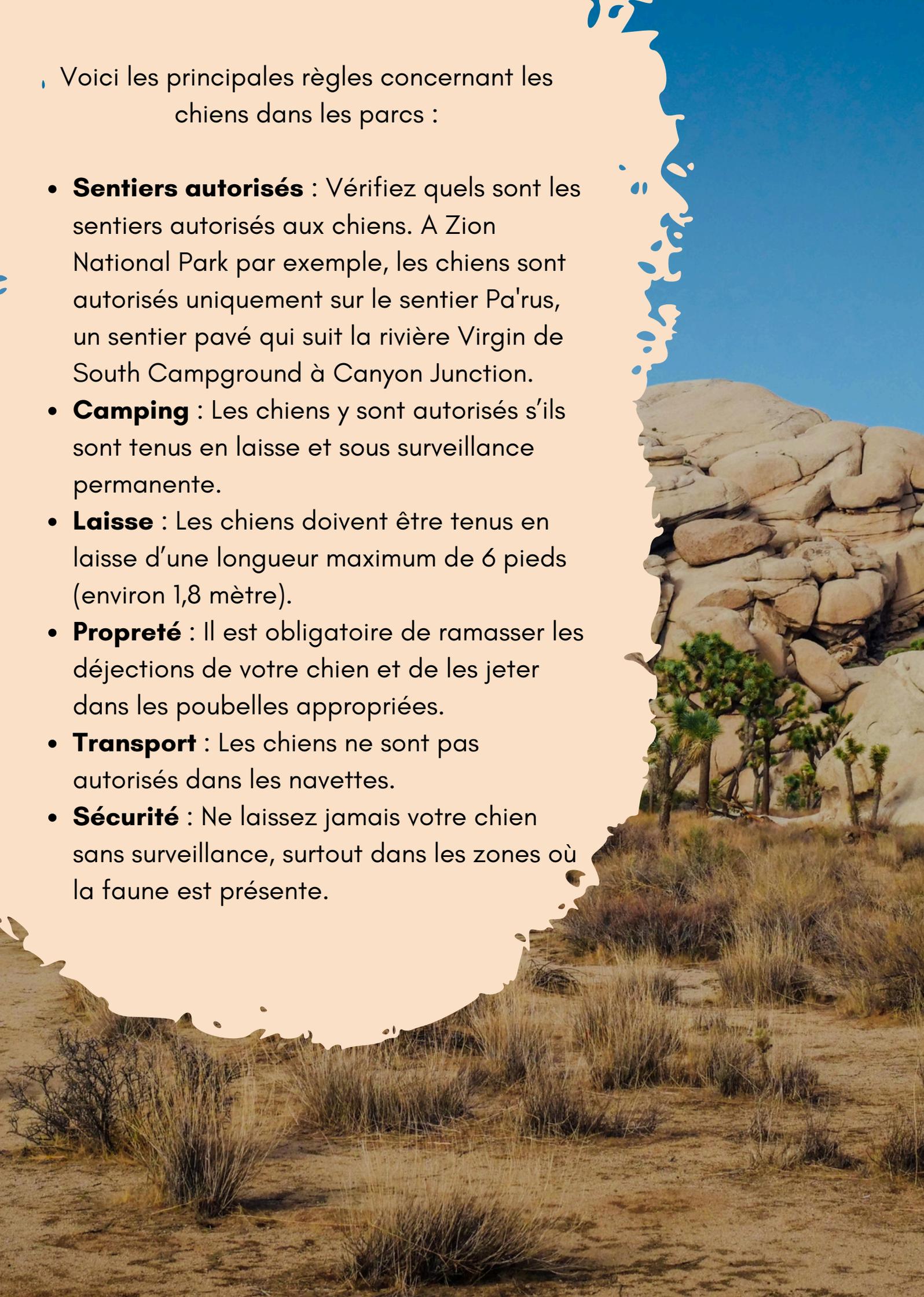
## **Puis-je emmener mon chien ?**

Oui, vous pourrez emmener votre chien dans les parcs nationaux, mais il y a des restrictions spécifiques à respecter pour garantir la sécurité de votre animal, des autres visiteurs et de la faune locale.



Voici les principales règles concernant les chiens dans les parcs :

- **Sentiers autorisés** : Vérifiez quels sont les sentiers autorisés aux chiens. A Zion National Park par exemple, les chiens sont autorisés uniquement sur le sentier Pa'rus, un sentier pavé qui suit la rivière Virgin de South Campground à Canyon Junction.
- **Camping** : Les chiens y sont autorisés s'ils sont tenus en laisse et sous surveillance permanente.
- **Laisse** : Les chiens doivent être tenus en laisse d'une longueur maximum de 6 pieds (environ 1,8 mètre).
- **Propreté** : Il est obligatoire de ramasser les déjections de votre chien et de les jeter dans les poubelles appropriées.
- **Transport** : Les chiens ne sont pas autorisés dans les navettes.
- **Sécurité** : Ne laissez jamais votre chien sans surveillance, surtout dans les zones où la faune est présente.





Ohio - Cuyahoga Valley National Park



Îles Vierges - National Park



Florida – Biscayne National Park



Arizona – Saguaro National Park



Wyoming – Grand Teton National Park



Sources : National Park Service, US Forest Service, US Fish and Wildlife Service, Bureau of Land Management and Bureau of Reclamation

Office du Tourisme des USA en France  
Visit USA Committee / France

Audiotel : 08 99 70 24 70 (3€/appel, pas de surtaxe depuis un mobile)

E-mail : [infos@office-tourisme-usa.com](mailto:infos@office-tourisme-usa.com)



OFFICE DU TOURISME USA  
[www.office-tourisme-usa.com](http://www.office-tourisme-usa.com)